

posons une question, à quelque ministre que ce soit, et que nous demandons quelque détail que ce soit...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

(Texte)

M. Caouette: ... on nous demande d'inscrire nos questions au *Feuilleton*. C'est ce que nous faisons, et lorsque nous recevons, d'un ministre quelconque, une réponse par écrit qui ne satisfait pas du tout, qui ne répond pas du tout à ce que nous demandions, monsieur l'Orateur, quel est le moyen à prendre, à ce moment-là, pour obtenir justice, obtenir la vérité et des renseignements à la Chambre? C'est ce que je me demande, et je demande au président du Conseil privé de m'expliquer cette situation-là.

(Traduction)

L'hon. M. McIlraith: J'invoque le Règlement une deuxième fois, monsieur l'Orateur; l'honorable député n'a pas le droit de vous demander de lui servir d'interprète et de lui dire comment il devrait se conduire à la Chambre des communes. S'il n'est pas satisfait de la réponse donnée à la question écrite, il y a des moyens qui lui permettent de remédier à la situation, mais il ne peut engager un débat à l'appel de l'ordre du jour. Sauf votre respect, monsieur l'Orateur, je vous prierais de passer à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît!

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! La présidence a suivi attentivement le débat et est suffisamment renseignée. La réponse qui a l'heur de déplaire à l'honorable député c'est celle où il est dit «Renseignements non établis». Cette réponse, tout en n'étant pas du goût de l'honorable député, peut être parfaitement exacte. Par conséquent, la question de privilège ne se pose pas, à mon avis.

(Texte)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je maintiens que la déclaration est correcte et c'est pour cette raison que j'exige que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances me donne une réponse exacte à l'endroit des prêts consentis dans le comté de Villeneuve.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député de Nainimo-Cowichan-Les Îles a la parole.

[M. Caouette.]

(Texte)

M. Caouette: Il est capable de le faire.

(Traduction)

LES SUBSIDES

L'ordre du jour appelle:

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le leader de la Chambre pourrait-il nous dire si la proposition du député d'Ontario est acceptable à la Chambre?

L'hon. M. McIlraith: Quant au gouvernement, monsieur l'Orateur, elle est tout à fait acceptable. Je ferais volontiers émettre un ordre conforme à la proposition, c'est-à-dire qui limiterait le temps consacré à l'exposé de griefs et prévoirait l'appel des articles. Une fois terminée la période des griefs, le gouvernement serait disposé à passer aux mesures législatives.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, pour connaître le désir de la Chambre en cette affaire, ne suffirait-il pas de procéder comme d'habitude, de présenter la motion et de déterminer s'il y a des députés qui veulent en discuter? Si l'on en doute, je puis dire qu'il y en a.

• (3.50 p.m.)

L'hon. M. Starr: Je voudrais prendre la parole à l'égard de ce rappel au Règlement, c'était bien un rappel au Règlement, il me semble, et demander au leader de la Chambre, si c'est la procédure à suivre et si les députés y consentent, de disposer de cette motion aujourd'hui afin d'aborder demain la mesure législative.

L'hon. M. McIlraith: Volontiers; pour ce qui est du gouvernement, je suis persuadé qu'il serait disposé à en venir à un arrangement semblable et à présenter à la Chambre pour étude un ordre qui répondrait aux désirs de la Chambre. Je ne puis aller plus loin. Je ne peux parler au nom de toute la Chambre.

M. Martin: Depuis deux semaines, n'avons-nous pas eu assez d'exemples de ces nouvelles ententes et collusions entre les libéraux et les conservateurs? Ne pouvons-nous permettre à la nature de suivre son cours dans cette enceinte?

M. l'Orateur: Je propose que la motion soit mise aux voix.

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.